

SESSION ORDINAIRE

EN DATE DU

14 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le 14 septembre à dix-neuf heures, le **CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre Socio-Culturel de Vailly-sur-Sauldre, sous la présidence de **MME Christelle PAYE, Maire.**

Etaient présents : MME Christelle PAYE, M. David MITTEAU, M. Claude CARREAU, M. Paul ROBINET, MME Laure AGEORGES, M. Christophe ARTUR, M. Michel BOISTARD, M. Géo CHIRITESCU-CRISAN, MME Emilie GENNY, M. Jean MORIN, MME Marie-Jeanne MOUTON, M. Emmanuel VAN HUFFEL, M. Alain YVELIN.

Absents excusés ayant donné procuration : Monsieur AOUTIN Xavier à Madame PAYE Christelle, Madame LUCAS Odile à Monsieur ARTUR Christophe.

Secrétaire de séance : Madame Emilie GENNY.

En préambule Madame le Maire remercie tous les membres du conseil présents lors de la visite du dimanche 13 septembre au « Musée de l'Automobile de Vailly » suite à l'invitation de Mr PIGNY qui est resté assez vague sur ses attentes par rapport à la commune pour l'avenir du musée. Mme le Maire précise que nous en reparlerons quand nous aurons plus d'informations.

N° 2020-036 – Avenant n°2 Contrat de territoire Pays Fort – Sancerrois – Val de Loire 2019-2021

Madame le Maire rappelle :

- que le contrat de territoire Pays Fort Sancerrois Val de Loire 2019/2020 a été signé le 10 avril 2019 avec le Département du Cher.
- qu'un avenant n°1 a modifié le maître d'ouvrage pour le réaménagement de l'accueil de la maison de santé de Sancerre, à savoir la Communauté de Communes.

Le Conseil Départemental du Cher propose un projet d'avenant n°2 au contrat de territoire Pays Fort Sancerrois Val de Loire suite aux modifications demandées par la commune de Sancerre concernant leurs projets.

Après délibération,

Le conseil municipal approuve cet avenant n°2 et autorise Madame le Maire à le signer.

Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)

Mme le maire présente le projet concernant le DSIL pour la transformation et rénovation de l'équipement scolaire pour l'école élémentaire avec une prise en charge pouvant aller de 20% à 80%.

Les travaux prévus sont :

A l'école élémentaire : Portes avec vitres, verrières, volets roulants, potelets et barrières

A l'école maternelle : Portes avec vitres, fenêtres, volets roulants, potelets et barrières

Approuvé à l'unanimité.

Question de Mme Marie Jeanne MOUTON sur la durée de garantie des volets roulants. Mme le Maire évoque une durée de 5 ans d'après la documentation en sa possession.

N° 2020-034 – Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : rénovation des bâtiments scolaires et aménagements de sécurité aux abords des écoles

Madame le Maire informe que compte-tenu de la grave crise sanitaire qui a impacté l'économie, le Gouvernement a doté le département du Cher d'une dotation complémentaire au titre de la DSIL, pour cette année 2020, afin d'accompagner les projets des communes et leurs groupements.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de réaliser un programme des rénovations des bâtiments scolaires avec des aménagements de sécurité aux abords des deux écoles.

- Acquisition de barrières et potelets	2 426.00 € H.T.
- Remplacement verrière, portes, fenêtres et installation de volets roulants	60 884.00 € H.T.
- Montant total H.T.	63 310.00 € H.T.
- Subvention DSIL 80 %	50 648.00 € H.T.
- Reste à charge de la commune (+ TVA 12 662.00 €)	12 662.00 € H.T.

Les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif de l'exercice 2020 de la commune.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité le plan de financement proposé, autorisent Madame le Maire ou les Maires-Adjointes à solliciter la subvention exceptionnelle DSIL, établir et signer tout document relatif à cette opération.

Avenant au contrat d'assurance multirisques de la commune « protection des élus »

Mme le maire a sollicité l'agence MAGNY (cabinet d'assurance AXA à Vailly) pour l'assurance multirisques de la commune afin d'assurer la protection fonctionnelle des élus locaux ainsi que la protection juridique. **Article 2123-35** du code général des collectivités territoriales.

L'ancien contrat est annulé et remplacé avec ces nouvelles garanties et qui sont offertes par l'agence, le numéro de contrat « 7414408604 » reste inchangé.

Approuvé à l'unanimité

N° 2020-035 – Avenant au contrat d'assurance multirisques de la commune

Madame le Maire présente à l'Assemblée un avenant au contrat d'assurance portant le n° 7414408604 qui annule et remplace celui souscrit précédemment sous le même numéro.

Ce contrat de remplacement assure la protection fonctionnelle des élus locaux ainsi que la protection juridique. Ces garanties complémentaires sont assurées gratuitement.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer ce contrat de remplacement.

Etude des demandes de subventions.

A la demande de Mme le Maire l'étude des demandes de subventions a été ajournée au prochain conseil. Ces demandes seront d'abord étudiées par la commission de finances.

La commission de finances doit se réunir le 30 septembre 2020 à 19h.

L'ordre du jour ayant obtenu un accord complet, la séance a été levée à 20h10.